

### **TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT : UNE SENTENCE QUI FERA DATE**

**L**e tribunal arbitral du sport, dont le siège est à Lausanne, vient de rendre une sentence qui marque un heureux progrès vers le règlement accéléré et simplifié de contentieux sportifs. L'affaire à résoudre avait pour origine la contestation par un club d'une sanction prise à son encontre par sa fédération. Après avoir épuisé toutes les voies de recours prévues par les statuts de la fédération, le club avait entamé une procédure judiciaire devant les tribunaux ordinaires. Plutôt que de poursuivre une procédure lente et coûteuse, et c'est tout l'intérêt de l'affaire, les parties ont décidé d'un commun accord de charger le tribunal arbitral du sport d'examiner le bien-fondé de la dernière instance de la fédération nationale, néanmoins, la procédure s'étant déroulée à huis clos, conformément au statut du tribunal, elle ne sera pas publiée.